



ORDRE SOUVERAIN DU TEMPLE DE JERUSALEM France



www.ostj.fr

Adresse Mail : ostjfrance@orange.fr

MARS 2019 – BULLETIN N° 21

TRISTE ANNIVERSAIRE MES SŒURS ET MES FRÈRES

MARS 2019 - AN 901 DE L'ORDRE



**Jacques de Molay né entre 1240 et 1250,
originaire de la Maison de Longwy et de Raon en
Franche-Comté, 23^{ème} et dernier Grand-Maître de
l'ORDRE DU TEMPLE de 1292 à 1314**

Et oui Mes Sœurs et Mes Frères, je dis bien le Dernier Grand-Maître, car de nos jours, personne ne peut prétendre avoir la légitimité. Mais laissons-le plaisir à Certaines personnes de soigner leurs Egos.

Alors, lorsque nous nous disons d'Esprit Templier, comment de pas marquer ce triste anniversaire, nous aussi Membres de l'Ordre Souverain du Temple de Jérusalem France, non pas par l'image, mais par le Cœur. Faisons-le beaucoup simplement, humblement, mais très sincèrement.

N'oublions pas nos Anciens aux Blancs Manteaux qui ont portés haut nos couleurs aussi bien en Orient qu'en Occident. Notons également que s'ils furent arrêtés aussi facilement, sans résistance par les hommes de Nogaret, c'est uniquement par respect de la Règle Templière, indiquant qu'un Templier n'avait pas le droit de croiser le fer avec un autre Chrétien. Ce qu'ils ne firent jamais ni en Orient qu'en Occident.

Prions donc ensemble pour que leurs sacrifices ne restent pas inaperçus dans nos esprits et dans notre histoire. Laissez-nous donc vous rappeler la triste fin de notre dernier Grand-Maître.

Donc le 11 mars selon un chroniqueur : Bernard Gui que cite Alain Demurger ou bien le 18 mars 1314 selon d'autres sources et enfin pour d'autres, le 19 mars, Après plus de sept longues années d'emprisonnement, dont une partie dans l'Enclos du Temple, Maison Mère de l'Ordre, périodes ponctuées par d'atroces tortures, notre dernier Grand-Maître Jacques de Molay accompagné de Geoffroy de Charnay, précepteur de Normandie et de deux autres grands dignitaires de l'Ordre, Hugues de Pairaud et Geoffroy de Gonneville, sont conduits devant la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

Là, sur le parvis, leurs fut signifier publiquement la sentence définitive qui avait été décidée par le Roi Philippe IV dit le Bel à leur encontre et ce, avec le consentement du Pape Clément V.

Après un silence impressionnant et émouvant, malgré la foule immense rassemblée, parmi laquelle se trouvait entre autres Dante, la sentence tomba : ils étaient condamnés à la prison à vie.

Malgré le sort réservé aux relaps : le bûcher, et malgré ce qu'il avait subi au cours de ces longues années, Jacques de Molay trouva suffisamment de force pour s'insurger publiquement contre l'hypocrisie de Philippe le Bel, mais également contre la lâcheté de Clément V et le non-respect de sa parole.

Ce faisant il fut suivi par Geoffroy de Charnay, qui revint également sur ces aveux obtenus sous la torture.

Ils crièrent haut et fort qu'ils étaient innocents des faits qui leurs étaient reprochés, et en fait victimes d'une machination mené de main de maître par le Sinistre Nogaret (d'origine Cathare ???)

Hugues de Pairaud et Geoffroy de Gonneville, quant à eux, gardèrent le silence et acceptèrent le sort qui leur était réservé : la prison à vie.

Clément V avait décrété que seul l'Ordre était supprimé, mais que la question juridique n'était pas consommée et laissée au soin d'un Concile futur, sachant qu'une bulle ne peut pas être considérée comme une condamnation canonique. Ainsi il supprimait l'Ordre, mais ne l'abolissait pas. D'où réflexion des instances religieuses locales et

incapacité pour le Cardinal d'Albano de prendre une décision qui ne lui revenait pas.

Tenu informé, Philippe le Bel, fou de rage et sans en aviser les envoyés du Pape, fit livrer aux flammes les deux hauts dignitaires de l'Ordre, le soir même sur un îlot au bout de l'île de la Cité, dite à l'époque l'île aux Juifs (Square du Vert Galant actuel).

Alors qu'ils étaient sur le bûcher, ils demandèrent aux bourreaux de leur desserrer les liens, afin de pouvoir joindre leurs mains en prière.

Auparavant, selon Geoffroy de Paris, Clerc Royal présent rapporta l'attitude et les dernières paroles du Grand-Maître :

« Le Maître qui vit le feu prêt, s'est dépouillé immédiatement sans peur et se mit tout nu en sa chemise. Il ne trembla à aucun moment bien qu'on le tirait et le bousculait de toutes parts ».

Toujours selon Geoffroy de Paris et Selon de très nombreux historiens, légende ou vérité historique, alors que les flammes atteignaient leurs victimes, Jacques de Molay aurait lancé publiquement une malédiction à l'attention du Roi et du Pape et non à l'encontre de Nogaret (comme indiqué dans certains ouvrages) celui-ci ayant déjà quitté ce monde dans des conditions qualifiées d'étranges par des chroniqueurs de l'époque.

Je cite la malédiction « Pape Clément, Roi Philippe, avant un an, je vous cite à comparaître au Tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtiment :

Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la troisième génération de vos races ».

Celles-ci allaient s'avérer exacts : Clément V né Bertrand de Got, premier Pape qui siégea en Avignon, mourut le 20 Avril 1314 d'une affection intestinale et quelques mois après, en novembre de la même année, le Roi Philippe subit le même sort, jeté à bas de son cheval lors d'une chasse au sanglier dans la Forêt de Fontainebleau. Selon une autre source, il serait mort suite à une maladie que ses médecins n'auraient pas pu définir d'une manière certaine ???

Cette malédiction ne s'arrêtait pas là, car les trois fils du Roi moururent dans les 12 années qui suivirent, sans laisser de descendance male. Mettant ainsi fin à la lignée directe des Capétiens.

Celle-ci fut suivie par une branche collatérale, les Valois puis par les Bourbons et s'éteignit avec Louis XVI d'une manière toute aussi brutale.

Détail très important, lorsque la guillotine fit son œuvre, l'on aurait entendu une voix affirmant que Jacques de Molay était vengé ???

Il m'est impossible d'affirmer cela, mais qui peut prouver le contraire ?

Pour en revenir à la fin de notre dernier Grand-Maître, toujours selon la légende, un chroniqueur se nommant Villani indique que certains spectateurs après avoir prié pendant l'exécution, recueillirent les cendres et les ossements restants afin qu'ils ne soient pas perdus et les emportèrent tels des reliques.

Qui étaient-ils ? Des religieux !!! Ou des membres de l'Ordre survivants de l'arrestation du 13 octobre 1307 et des tortures qui s'ensuivirent ? (pour mémoire, uniquement à Paris, 140 templiers furent

arrêtés par les gens du Roi et 38 succombèrent à la suite des dites tortures).

En agissant ainsi, après avoir spolié la population de confession juive de l'Île de la Cité de ses biens, le Roi Philippe espérait s'emparer des richesses qu'il espérait trouver aussi bien dans la Tour du Temple que dans la plupart des Commanderies et Maisons du Temple situés sur ses terres.

Il mit fin à une puissance qui aurait inévitablement continué à l'affaiblir aussi bien d'une manière financière que territoriale. Il mit également fin à Leur projet de créer une Europe Templière en partant des terres déjà sous leurs contrôles, aussi bien en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et même en Angleterre.

Selon des chiffres sur lesquels s'accordent la plupart des spécialistes, à cette époque, les Templiers bénéficiaient de près de 3000 commanderies et Maisons du Temple en Europe, près de 1.500 uniquement en France. Ils disposaient également d'une force militaire terrestre et navale très importante de plus de 15.000 hommes dont 1.500 chevaliers. Sans compter de nombreux ports leur permettant de se déplacer sur toutes les Mers bordant le Royaume.

A noter qu'aucun Roi de la Chrétienté n'aurait eu les moyens financiers permettant de lever une telle armée.



Plaque situé à l'endroit présumé, près du Pont Neuf où finit ses jours un homme simple, manipulé et trahit par tous « ennemis et..... amis » persuadé qu'une puissance divine où émanant d'un « Ordre Supérieur » interviendrait au dernier moment afin d'éviter une telle injustice.

N'oublions pas que lors de son interrogatoire, après d'atroces tortures, Jacques de Molay déclara : « je ne suis qu'un pauvre chevalier illettré et donc incapable de défendre l'Ordre ».

Phrase reprise mot à mot par le Précepteur du Temple, le Templier Geoffroy d'Aquitaine.

Si les Grands-Maîtres visibles, officiels, se déclaraient ainsi illettrés et incompetents pour défendre leur Ordre, nous pouvons tout à fait imaginer qu'il existait une autre hiérarchie Templière, secrète et supérieure ayant elle la connaissance. Mais cela Mes Sœurs et mes Frères fera sûrement l'objet d'un travail qui vous sera présenté ultérieurement.

Alexandre de BALZAN